SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 1^{er} novembre 2021

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la 2^{ème} séance de la législature 2021-2026 du Conseil communal de Lavigny qui est tenue à la « Salle polyvalente », salle de rythmique. Il adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

1. APPEL.

Excusés: Madame Ingrid Ciampi.

Messieurs Agron Berisha, Vincent Porchet, Olivier Rochat, Quentin Sandoz, Stéphane

Schmidt, Gaddiel Schweizer.

La secrétaire procède à l'appel : 23 Membres sont présents.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée pour les travaux de ce soir.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

- 1. Appel (art. 26 LC)
- 2. Approbation de l'ordre du jour.
- 3. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2021.
- 4. Préavis municipal N°7/2021 Arrêté du taux d'imposition 2022.
- 5. Rapport de la CoFin sur le préavis municipal N°7/2021 Arrêté du taux d'imposition 2022.
- 6. Préavis N°8/2021 Détermination du plafond d'endettement Législature 2021-2026.
- 7. Préavis municipal n°9/2021 Décadastration partielle du domaine public communal DP6 et Cadastration partielle de la parcelle 13.
- 8. Préavis municipal N°10/2021 Budget 2022.
- Préavis municipal N°11/2021 Indemnités et vacations des membres de la Municipalité

 Législature 2021-2026 (remplace le préavis municipal N°5/2021 qui sera retiré).
- Préavis du Bureau du Conseil N°12/2021 Indemnités et vacations des membres du Conseil communal – Législature 2021-2026 (remplace le préavis N°5/2021).
- 11. Renseignements de la Municipalité
- 12. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2021.

Ledit procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président informe sur deux objets en cours :

- Le préavis municipal N°5/2021 faisant l'objet d'un nombre important d'amendements de la part des Commissions en charge de son étude, la Municipalité, en accord avec le Bureau du Conseil, a décidé de le retirer. Il sera déposé deux nouveaux préavis distincts qui seront présentés dans les points suivants de l'ordre du jour.
- Le préavis municipal N°6/2021 « Adoption d'un règlement concernant les émoluments administratif et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire », la CoFin a demandé un délai supplémentaire pour rendre son rapport. Au vu du sujet traité et de sa teneur, le Président demande à la CoGest d'étudier également cet objet sous l'angle de la gestion de la Commune. Il prie donc les deux Commissions de rapporter pour la prochaine séance du Conseil fixée le 8 décembre 2021.

4. Preavis municipal N°07/2021 – Arrete du Taux d'imposition 2022.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, relève que ledit préavis municipal a été déposé entre deux séances de conseil communal et envoyé par courriel à tous les membres du Conseil pour être voté à cette séance. Celui-ci n'a donc pas été imprimé pour la séance ; il ne donnera lecture que des conclusions.

Compte tenu de la situation de la Commune qui reste relativement saine en termes de marge de manœuvre, c'est-à-dire qui ne s'est pas détériorée ces dernières années, on peut observer une légère amélioration en particulier sur le dernier exercice. Il annonce que la Commune n'est pas dans la situation à demander une augmentation du taux d'imposition pour l'année 2022 mais il n'est pas, dans les possibilités du raisonnable, de baisser celui-ci. La marge d'autofinancement étant relativement faible par rapport à d'autres communes de la même taille.

La Municipalité recommande de maintenir le taux d'imposition global inchangé pour l'année 2022. Il avise que le taux d'imposition peut être changé chaque année en fonction des résultats et donc corrigé pour l'année 2023

Le Syndic donne lecture des conclusions du préavis N°7/2020.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Geta Rossier n'a pas bien compris pour quelle raison la Municipalité n'a pas imprimé ledit préavis ?
- Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que la raison est que tout un chacun a reçu
 celui-ci par courriel et la Municipalité n'a pas tenu opportun de le réimprimer. Compte tenu
 du délai imparti par la préfecture, le dépôt du préavis a été fait entre deux séances et la
 Commission chargée de son étude devait rapporter à cette séance et soumis au vote ce soir

car il doit être impérativement remis à la préfecture demain matin. S'il y a des précisions, il peut le dire *in extenso* si souhaité.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande à la Commission des finances de rapporter sur ledit préavis municipal au point suivant.

5. Rapport de la Cofin sur le preavis municipal N°07/2021 – Arrete du taux d'imposition 2022.

Madame Anne Gugger, rapporteur de la CoFin, donne lecture dudit rapport.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis municipal susmentionné est mis au vote.

 $\,$ « Acceptez-vous le préavis municipal N°07/2021 — Arrêté du taux d'imposition 2022, tel que présenté. »

<u>Résultats du vote</u> : Le préavis municipal N°07/2021 - "Arrêté d'imposition pour l'année 2022" est accepté à l'unanimité.

6. Preavis municipal N°08/2021 - Determination du plafond d'endettement - Legislature 2021-2026.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, présente ledit préavis municipal.

Il souligne que la fixation de ce plafond d'endettement donne un cadre financier mais ne dispense aucunement la Municipalité d'obtenir de la part du Conseil communal une décision pour chaque investissement ou emprunt projeté.

Le Président le remercie et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il demande à la CoFin de bien vouloir étudier le préavis et de rapporter pour la prochaine séance du Conseil communal, soit le 8 décembre 2021.

7. PREAVIS MUNICIPAL N°09/2021 – DECADASTRATION PARTIELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DP6 ET CADASTRATION PARTIELLE DE LA PARCELLE N°13.

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, informe que les termes « décadastration et cadastration » sont usuels dans le cadre du registre foncier quand on touche le domaine public, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral. Et « DP » signifie « Domaine Public ».

Il donne lecture dudit préavis.

Le Président le remercie et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Il demande à la CoGest de bien vouloir étudier le préavis et de rapporter pour la séance du Conseil communal fixée le 8 décembre 2021.

8. Preavis municipal N°10/2021 sur le budget 2022

Monsieur Claude Philipona, Syndic, donne lecture du préavis N°10/2021 en commentant quelques postes.

Le Président le remercie et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il demande à la CoFin de bien vouloir étudier ledit préavis et de rapporter pour la prochaine séance du Conseil communal en décembre.

9. Preavis municipal N°11/2021 – Indemnites et vacations des membres de la Municipalite – Legislature 2021-2026.

Le Syndic confirme ce qu'a annoncé le Président en début de séance, c'est-à-dire qu'à la suite des premières études des Commissions mandatées et en regard du nombre d'amendements, il était préférable que la Municipalité retire le préavis N°05/2021, qui est remplacé par le préavis municipal N°11/2021, et que le Bureau du Conseil propose son propre préavis.

Il donne lecture dudit préavis et donne des précisions sur la partie fixe et la partie vacation (part variable).

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Philippe Estiévenart demande si les montants envisagés dans ce préavis sont déjà incorporés dans le « Budget 2022 », soumis au point précédent ?
- Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond par l'affirmative ; l'écriture est rentrée sous l'intitulé « Traitements et vacations » au n° du compte 102.300
- Madame Michèle Salanon demande si les indemnités et vacations sont versées mensuellement ou annuellement ?
- Le Syndic répond que le versement des indemnités et vacations est annuel.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande à la CoFin et à la CoGest de bien vouloir rapporter lors de la prochaine séance du Conseil communal.

10. Preavis municipal N°12/2021 – Indemnites et vacations des membres du Conseil communal – Legislature 2021-2026.

Monsieur Guillaume Bultez, Membre du Bureau du Conseil, attire l'attention sur deux erreurs d'écriture dans la présentation dudit préavis avant d'en donner lecture : page 3, point 2.1 et page 4, point 2.3 ; il faut lire dans la parenthèse **cf.point 2.5** en place de 3.5.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Gilles Sandoz remercie pour la clarté de ce préavis en comparaison du précédent. Il remarque, concernant les « Commissions », que le terme « forfait » pour le Président de la Commission a été retiré ?
- Le Président confirme qu'il en avait été fait mention dans le préavis retiré ; dans ce nouveau préavis le terme n'a pas été repris puisque les prestations se calculent au tarif horaire des vacations.
- Monsieur Gille Sandoz estime préférable, pour un président, un « forfait » qu'un tarif horaire où il faut calculer à chaque fois le temps d'un téléphone, d'un courriel ou autre prestation.
- Le Président précise que cette décision, sur ce point du préavis, a été prise pour ne pas avoir plusieurs tarifs mais un seul ; il est tenu compte du temps effectif passé sur la prestation.
- Monsieur Pierre-Yves Rochat informe et précise à l'Assemblée que les Commissions, après étude du premier préavis et d'un commun accord, souhaitent garder le *statu quo* des jetons de présence, soit CHF 30.- la séance.
 - Concernant les heures de vacations du lundi au samedi, d'augmenter celles-ci de frs 10.-/h, soit de passer de frs 30.-/h à frs 40.-/h et de maintenir les heures de vacations du dimanche à CHF 40.-/h.
 - La réflexion des Commissions est que l'augmentation des jetons de présence ne fera pas diminuer le nombre d'absence. Et concernant les vacations du dimanche, il n'y a jamais manqué de monde pour dépouiller les bulletins lors des votations.
- Le Président le remercie pour la précision. La réflexion du Bureau était que le tarif du dimanche doit différer de celui du reste de la semaine et pour les jetons de présence les augmenter de frs 10.- pour harmoniser les tarifs en semaine, soit frs 40.-/ séance et frs 40.-/heure vacation.
- Madame Marie-Noëlle Bourgeois fait la remarque qu'il y a une différence entre frs 40.- la séance et frs 40.- /heure pour les vacations!
- Le Président répond qu'une séance peut durer une demi-heure.
- Monsieur Christian Jan demande que le Bureau explique sa motivation d'augmenter le tarif de frs 30.- à frs 40.- la séance?
- Le Président répond qu'une séance dure environ 50 à 65 minutes, mais le Bureau estime qu'il y a un travail préparatoire de vous tous, du moins il l'espère, de lire les rapports reçus et autres documents. Et ce montant pour ce poste n'a pas été augmenté depuis en tout cas deux législatures.

Cette augmentation représente un tarif horaire/vacation pour une durée moyenne d'une heure de séance.

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande à la Cofin et à la CoGest de bien vouloir rapporter lors de la prochaine séance du Conseil communal.

11. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Monsieur Rémy Wulliens donne deux informations :

- Concernant les travaux pour le remplacement de la conduite d'eau dans le secteur des « Amandiers » : la conduite principale arrive à terme et on va pouvoir mettre en route cette grande conduite en la branchant sur l'ancienne conduite (qui a été remplacée il y a quelques années) au carrefour de « La Croisette ».

Il avise qu'il ne faudra pas s'étonner des nouveaux trous qui vont se faire sur la route cantonale, ceci pour une question d'ordre pratique car les feux sur la RC 30 n'étaient pas la meilleure des solutions au vu de la circulation, et ces trous concernent la vanne qui va amener l'eau dans chaque bâtiment. Ce moyen de faire a un autre avantage : au lieu de mettre une conduite provisoire comme cela a été fait à la route de l'Eglise pour alimenter les bâtiments pendant les travaux, cela n'a pas été nécessaire de le faire pour ces travaux donc des frais en moins. Ces prochains jours des petits trous en bordure de la route cantonale vont être fait.

Il annonce que le tracé initial qui traversait tout le secteur des Amandiers, et qui avait été défini et présenté lors du projet des travaux par étapes, a dû être modifié. La Fondation des Amandiers a décidé de ne plus autoriser le passage prévu initialement, soit à l'arrière où il y a du gazon donc des fouilles moins chères. En conséquence les travaux se feront par le Sud et la Municipalité a demandé l'autorisation à Monsieur Christian Grin, qu'elle remercie vivement, de passer sur sa parcelle, derrière le garage, pour éviter de toucher la parcelle de la Fondation des Amandiers. Cette partie étant sur du goudron, donc du dur et des mètres en plus, il y aura certainement des frais supplémentaires.

Le deuxième point concerne le collecteur des eaux usées du « Flumeau » qui présente des signes de grandes faiblesses, voir des dégâts importants.

Les travaux vont débuter cette semaine sur la partie aval, celle qui présente le plus de dégâts et de problèmes. Ces travaux vont durer environ un mois à un mois et demi et sur le petit chemin qui se trouve à l'extrémité du chemin de « Grosmelin » la canalisation sera refaite.

Monsieur Willy Favre informe que les banderoles rouges sur les panneaux de parcage du village ont été supprimées. Et comme nous sommes le 1^{er} novembre...la règlementation sur le parcage des véhicules s'applique et qu'à partir d'aujourd'hui il ne faut pas oublier de mettre le disque bleu. Ce mois, lors des contrôles les gens seront avisés mais pas amendés; ce qui ne sera plus le cas en décembre où ils seront amendés sans avis. Il remercie tous ceux qui ont contribué à la mise en place de cette règlementation.

Madame Teodora Laurent ne demande pas la parole.

Madame Cathy Zanola Rossier informe que la sortie des Ainés, croisière des Trois Lacs, s'est bien passée avec d'excellents retours. Elle en profite pour souligner que Noël approche gentiment et les fenêtres de l'Avant vont être mises en avant. Un tout ménage sera envoyé à la population.

Le Syndic informe sur trois points :

- En date du 11 octobre 2021, la Municipalité a envoyé à la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) le projet du plan d'affectation RC 30 Nord pour examen préalable.

- Informations sur le projet du centre du village : à fin septembre la Municipalité a reçu la synthèse positive des services de l'Etat (CAMAC).

Les opposants ont été reçu et au vu des différentes discussions et du contenu de ladite synthèse, la Municipalité a pu lever les oppositions.

En date du 13 octobre 2021, la Municipalité a délivré le permis de construire pour ledit projet.

Il reste encore un droit de recours jusqu'à environ mi-novembre et quelques « réglages » comme la signature formelle du DDP (la promesse a été votée par le Conseil).

Il faut faire également appel aux différentes soumissions, notamment pour tout ce qui concerne les travaux préparatoires ; ceci se fera au début de l'année 2022 et les travaux pourront commencer courant mars 2022.

- Le troisième point concerne toujours l'aménagement du territoire en rapport avec le PGA (Plan Général d'Affectation). Tous les points sont définitivement réglés et Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard nous fera l'honneur de venir à Lavigny, accompagnée de ses chefs de service pour signer l'approbation du PGA le 26 novembre 2021. C'est une longue étape qui se termine bien et la venue de la délégation du Conseil d'Etat est un point positif et une reconnaissance de notre village.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Madame Anja Nusslé, Conseillère, explique que l'horaire d'hiver de la déchetterie n'est pas très favorable aux personnes travaillant la semaine. Celles-ci s'occupent de leur jardin le jour de congé, le samedi, et elles n'ont pas forcément le temps de finir les travaux de jardinage (feuilles d'automne et autres) et de se rendre à la déchetterie qui ferme à midi ; les horaires de fermeture de la semaine posent aussi un problème pour lesdites personnes pour des raisons d'horaire professionnel.

- Elle demande, à la suite de diverses discussions et réflexion avec des personnes du voisinage, s'il y aurait possibilité d'apporter une modification à l'horaire de fermeture du samedi?

Madame Cathy Zanola Rossier remarque que la Commune a la chance d'avoir une déchetterie ouverte tous les jours, ce qui est exceptionnel si l'on regarde les communes environnantes.

- Elle répond que la Commune a un contrat avec la société « Ecorecyclage SA » et les dits horaires avaient été décidé il y a bien quelques années! Elle ne pense pas que cela changera prochainement mais elle confirme qu'elle prend bonne note de la réflexion.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller, observe que l'actualité parle beaucoup des attaques informatiques au sein des administrations communales.

- Il demande dans quelles mesures l'administration communale de Lavigny est protégée ?
- Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que la protection totale n'existe pas ; les attaques proviennent essentiellement de facteurs humains en rapport avec la réception de pièces jointes aux courriels. Concernant la Commune de Lavigny, les risques sont relativement limités de perdre des données informatiques ceci par la structure mise en place pour stocker l'information ; le partage en interne et externe rend plus difficile l'accès surtout pour la partie externe. La Municipalité a eu une discussion cet après-midi pour renforcer la sécurité dans quelques domaines comme

activer des doubles vérifications dans certains services. La Commune est dans un risque mesuré.

La parole n'est plus demandée.

Pour cette fin d'année 2021, lors du prochain Conseil, le Président souhaite renouer avec les coutumes et il sera organisé un apéritif ainsi que le repas de Noël. Les détails du lieu, des menus et des éventuelles restrictions sanitaires seront transmis ces prochains jours par courriel.

Il remercie l'Assemblée pour leur présence et pour la bonne tenue des débats et souhaite, à toutes et tous, une excellente fin de soirée et il se réjouit de revoir tout un chacun lors du prochain Conseil fixé le 8 décembre 2021 à 18 heures.

Il clôt la séance à 21h41.

Le Président Jörg Frischholz La secrétaire Loredana Simone